

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteur : Bernard LAURANS

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteur : Jean LE TRAON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « La fibre pour tou·te·s - « Bretagne Très Haut Débit », un déploiement dynamique et solidaire »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Bretagne est engagée depuis 2012 dans les transitions numériques, dont les enjeux pour la Bretagne ont été repris dans la feuille de route en faveur des stratégies numériques responsables, approuvée en février 2020. L'accès au numérique de qualité est une priorité sur l'ensemble du territoire breton, que ce soit en zone dense ou très dense via les opérateurs privés (déploiement sans subvention) ou en zone rurale via le programme de déploiement du très haut débit (BTHD) confié à Mégalis.

Le bordereau présente l'état d'avancement (juin 2022) des différents programmes, BTHD et RUHD ainsi que l'impact sur la formation et l'emploi en Bretagne :

- le déploiement du très haut débit dans les zones AMII par les opérateurs privés
- l'avancement du projet d'initiative publique « Bretagne très haut débit » :
 - les travaux réalisés lors de la phase 1, qui ont permis de raccorder 114 772 locaux soit la totalité de la tranche 1 et 44 772 de la tranche 2 avec une cible initiale à 170 000, sur un objectif total d'environ 1,320 million de locaux à raccorder ;
 - la réalisation des deux dernières phases du programme BTHD qui a été confiée au consortium Axione – Bouygues Energies Services. Ce programme se déroulera en 2 étapes, la phase 2 qui permettra le raccordement de 426 000 prises fin 2023 et la phase 3 qui concerne 655 000 prises avec une fin des travaux en 2026 ;
 - le bilan de l'opération « montée en débit » sur 149 sites
 - une étude de faisabilité sur le déploiement du très haut débit sur les îles bretonnes
 - le point sur l'exploitation, la commercialisation ainsi que le financement du projet
- une communication sur l'accès à la fibre pour les sites stratégiques, dont le réseau RUHD
- un point sur l'impact du déploiement de la fibre en matière de formation et d'emploi pour la Bretagne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteur : Bernard LAURANS

Le CESER souligne et apprécie la qualité et la complétude du dossier qui permet de disposer d'une vision détaillée de l'avancement des différents programmes.

Concernant le déploiement de la fibre optique en Bretagne, le CESER confirme les derniers avis exprimés sur le déroulement du programme BTHD et sur la dimension stratégique de l'accès dans des bonnes conditions aux usages numériques. D'un point de vue général, le CESER note une très grande différenciation entre les zones AMII (denses et très denses) qui sont couvertes à 80% et les zones rurales, où seulement 115 000 prises sont raccordées, soit un taux d'à peine 10%.

2.1. Le déploiement dans les zones AMII par les opérateurs privés

Dans les zones denses, dites zones AMII qui représentent 10% du territoire et 40% des usagers, le déploiement atteint un taux de 90% pour Orange et de 93% pour SFR. Le CESER salue l'évolution positive depuis 2 ans, mais regrette que l'objectif de 100% à fin 2022 ne soit plus considéré comme réalisable et sera attentif au niveau réellement atteint à la fin de cette année.

2.2. L'avancement du projet d'initiative publique « Bretagne très haut débit »

Dans ses derniers avis, le CESER a régulièrement mis en avant l'important retard pris sur le déroulement des travaux de la tranche 2 de la phase 1, qui concerne 170 000 prises, et regrette que le nombre de prises raccordées à la mi-juin 2022 ne soit que de 44 772.

Le CESER ne peut que prendre acte de l'important retard pris et du fait que les difficultés rencontrées actuellement sont, pour certaines, antérieures à la crise sanitaire, même si cette dernière et la pénurie de certains matériels pénalisent fortement la réalisation des travaux. Le CESER note avec intérêt les mesures prises par Mégalis mais regrette qu'aucun nouveau calendrier ne soit proposé pour l'achèvement de cette tranche 2. Il aurait également souhaité connaître la répartition par territoire de manière à s'assurer de l'objectif « une prise en rural pour une prise en urbain ».

En ce qui concerne la phase 2, le CESER constate avec intérêt le bon niveau de réalisation des études projet (96%) d'une part, et des études d'exécution (62%) d'autre part mais regrette le faible nombre de prises raccordables à la mi-juin 2022, qui est de 12 278 alors que l'objectif annoncé était de réaliser 100% des prises à la fin 2023. L'accélération du déploiement constaté depuis cet été (20 000 prises réceptionnées par mois) doit se poursuivre et le CESER sera attentif au niveau de réalisation à la fin 2022.

Le CESER salue la décision de lancer les études projets ainsi que les études d'exécution de la phase 3 en continuité de la phase 2, ce qui doit permettre de maintenir le calendrier prévu pour le lancement de la phase 3 et de conserver l'objectif de fin 2026 pour l'achèvement du programme de déploiement.

Par ailleurs, les 149 opérations de montée en débit ont été achevées à fin juin 2022, et le CESER se félicite du bon déroulement de ce programme.

Le CESER approuve la réalisation d'une étude de faisabilité sur le raccordement des îles bretonnes et sera intéressé d'en avoir les conclusions en fin d'année 2022.

Comme il l'a fait dans ses récents avis, le CESER se félicite du très bon taux de commercialisation des locaux raccordables qui se maintient à 44% et qui marque le succès commercial de la fibre en Bretagne.

En matière de financement du programme BTHD, le CESER salue les mesures prises qui ont permis de passer d'un budget initial de 2 Md€ à 1,7 Md€ tout en augmentant de manière significative le nombre de prises raccordées. Par ailleurs, il note avec satisfaction les financements apportés par l'Etat et l'Europe, ce qui permet de baisser les contributions de l'ensemble des collectivités territoriales.

Le CESER suggère enfin au Conseil régional de mieux communiquer pour valoriser son engagement dans le déploiement de la fibre pour tou-te-s, sur tous les territoires.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le déroulement des travaux de la tranche 2 de la phase 1
- la progression des travaux de la phase 2.

2.3. Des accès à la fibre dédiés pour des sites stratégiques

2.3.1. Déployer un réseau ultra haut débit (RUHD) pour l'enseignement supérieur et la recherche

Le CESER constate avec satisfaction que le RUHD, dont la Région Bretagne est l'unique financeur, couvre actuellement la totalité du territoire et que de nouvelles extensions sont prévues (lien Pontivy-Saint-Brieuc, b<>com, Ploufragan) de même que l'étude de l'accès au RUHD pour les groupements hospitaliers de territoires.

2.3.2. Proposer un débit confortable aux lycées

Pour les lycées, 101 lycées ont souscrit à l'offre de « débit confortable » (débit garanti de 100 à 300 Mbs). Par ailleurs, le document annonce que, fin 2023, 40 lycées seront éligibles au raccordement au RUHD. Le CESER note que le dernier Plan d'action pour les lycées 2022-2024 présenté à l'été 2022 évoquait 60 lycées inscrits dans ce projet RUHD. En plus d'une explication de cet écart, le CESER aimerait connaître les critères d'éligibilité des établissements retenus : ces lycées ont-ils des besoins spécifiques ? Et est-il prévu à terme d'inclure l'ensemble des lycées publics dans la boucle RUHD de Mégalis ?

2.4. Le déploiement de la fibre : un levier unique pour la formation et l'emploi en Bretagne

Le programme BTHD est un des plus grands chantiers de travaux publics en France, créateur d'emplois et d'offres de formations nouvelles.

Des clauses spécifiques dans les marchés publics passés par Mégalis permettent à des personnes éloignées de l'emploi d'intégrer ces formations et d'accéder à l'emploi, ce dont le CESER se félicite. Toutefois celui-ci s'inquiète de la qualité des formations et de leur approfondissement, les clauses prévoyant très peu d'heures de formation.

Le CESER s'interroge, s'agissant de la répartition des heures réalisées, sur les disparités entre les départements et sur l'impact que cela pourrait avoir.

Il aimerait savoir par ailleurs si les clauses intègrent également des dispositions en faveur de l'accès des femmes à ces emplois et recommande un suivi sur ce sujet. Il rappelle que les métiers du numérique et des télécommunications sont encore porteurs de stéréotypes de genre qui constituent des freins à l'accès des femmes à ces métiers.

Dans un marché de l'emploi tendu, le Conseil régional et ses partenaires de l'emploi et de la formation (Pôle emploi, Opérateurs de compétences - ADFAS et Constructys, Départements) en étroite collaboration avec Mégalis Bretagne, échangent chaque année pour intégrer les besoins de recrutement des entreprises et de leurs sous-traitants, afin d'adapter continuellement l'offre de formation. L'objectif est de former 200 demandeurs d'emplois aux divers métiers des télécommunications. Le CESER émet le vœu que ces emplois soient durables, au-delà du programme BTHD : des besoins en maintenance, installation des réseaux... s'avèreront nécessaires pour la pérennité du programme BTHD.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

La fibre pour tou·te·s -
Bretagne Très Haut Débit », un déploiement dynamique et solidaire

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

Comme la CGT le rappelle régulièrement, la révolution numérique génère des transformations sociales majeures dont les conséquences sont éludées par beaucoup d'acteurs de la vie publique.

Pour la CGT, le choix de la numérisation des services publics nécessiterait une approche reposant non pas sur le marché et la concurrence, dispendieuse et inefficace par essence, mais plutôt sur le respect du droit du tout à chacun de disposer d'un accès au réseau à très haut débit quel que soit l'endroit. On ne peut d'ailleurs faire fi du fossé qui ne cesse de se creuser entre métropoles et zones rurales, exaspérant des pans entiers de la population située en zones peu denses à qui on ôte des services publics de proximité pour les remplacer par des services inaccessibles numériquement.

C'est d'ailleurs ce que met en exergue l'avis du CESER qui rappelle que, contrairement aux objectifs stratégiques affichés, le déploiement de la fibre optique en Bretagne profite principalement aux zones denses et très denses couvertes à plus de 80%. Seulement 115 000 prises sont, elles, raccordées en zones rurales, soit un à peine 10% des prises à raccorder....

Comme l'a déjà exprimé la CGT dans ses précédentes interventions, cette situation est inacceptable à l'heure d'une numérisation de toutes les activités socio-économiques dans toutes leurs composantes et qui touche toutes les générations avec nombres d'enjeux d'accès à l'éducation, à la santé, au travail, à la culture..... D'ailleurs, cette situation alarmante nourrit aussi des idées nauséabondes dont l'expression électorale devrait inquiéter en plus haut lieu...

Concernant ce plan BTHD, la CGT réaffirme que la casse du service public de télécommunication en France est largement responsable du retard pris dans le déploiement BTHD.

Les opérateurs ont assis leur stratégie commerciale sur des offres aux mêmes prix pour tous mais avec des niveaux de débits et in fine de services bien différents en fonction des territoires. Ainsi les abonnés, qui ne disposent pas du haut débit et ne l'auront peut-être jamais, paient autant que ceux qui en disposent avec l'aval des responsables politiques...

Pour rappel, était prévu le raccordement de 280000 prises sur la période 2018-2020, avant l'épisode COVID... Nous en sommes loin et la CGT ne voit pas comment les choses vont s'améliorer sans un engagement réel des opérateurs notamment en matière de recrutements, de formations et de politique salariale digne de ce nom !

Cette situation repose en grand la question de la mise en œuvre d'une véritable filière de formation aux métiers des télécommunications que la libéralisation du secteur a totalement anéantie. Les formations dispensées dans le cadre des conventions ne sont pas à la hauteur des enjeux, il n'est qu'à voir le nombre d'heures quasi inexistantes accompagnant les opérations de réinsertions. Les salarié-e-s font ce qu'ils peuvent sur le terrain, mais tout le monde a pu constater que les travaux ne sont pas toujours réalisés dans les règles de l'art. Nous aurons une qualité du très haut débit à la hauteur des investissements humains non consentis. Qui paiera la note dans le futur?

Pour la CGT, reste posée la question de la mise en place d'une véritable GPEC Territoriale permettant ainsi de donner une vision d'avenir sur cette filière des télécommunications pour tous les opérateurs et prestataires et de permettre d'envisager les formations et les emplois stables dont nous avons besoin pour toute la gestion de cette technologie. Une GPECT qui pourra définir les actions à mettre en œuvre pour que les femmes aussi puissent aussi accéder à ces métiers.

Ce point d'étape est une nouvelle occasion pour la CGT de réaffirmer son attachement à une véritable appropriation publique et démocratique des activités de télécommunications, la réalisation d'un vrai droit à la communication, ce qui permettrait :

À la population, aux salarié-e-s du secteur, aux élu-e-s locaux d'intervenir au même titre que le gouvernement et les opérateurs pour que les choix stratégiques se fassent sur la base de l'intérêt général et non sur le seul critère de la rentabilité financière immédiate.

D'imposer aux opérateurs d'investir dans la construction du réseau fibre de très haut débit et de parfaire la couverture 4G en Bretagne tout ceci sur fonds propres.

Une maîtrise publique nationale des réseaux, pour créer les conditions de la mutualisation et éviter le gâchis d'un assemblage disparate de solutions technologiques ou de réseaux redondants payés en partie par l'impôt et l'utilisateur.

De mettre fin à la précarité et aux emplois atypiques dans le secteur en faisant en sorte que l'ensemble des salariés intervenant dans l'équipement en THD, du donneur d'ordre à la sous-traitance, puissent bénéficier d'un emploi stable et durable et d'un socle commun de droits individuels garantis collectivement, permettant de vivre décemment, opposables à tout employeur.

La CGT réaffirme que l'accès ou non au numérique est vecteur d'inclusion ou malheureusement d'exclusion sociale dans une société où tous les emplois sont exposés à la numérisation comme le rappelle le nombre d'avis du CESER.

Ainsi tout nouveau retard dans ce programme ne fait qu'alimenter les inégalités territoriales trop nombreuses en Bretagne. Une fois de plus la CGT en appelle au sens commun pour accélérer la mise en œuvre de ce plan BTHD afin de lui donner enfin son caractère solidaire !

La CGT votera favorablement l'avis du CESER.